

Interco : le Cœur du Hurepoix se brise

MONTLHÉRY

■ *Le conseil municipal a délibéré jeudi 12 février contre le départ de Longpont-sur-Orge de la communauté de communes du Cœur du Hurepoix, promise à la disparition.*

Claude Pons, maire de Montlhéry, pense à l'avenir : « Entrer à 4 dans Europ'Essonne sera forcément plus favorable ».



Pas sans Longpont !

Le sujet n'a pas fini de faire couler de l'encre... A l'ordre du jour du dernier conseil municipal de Montlhéry, qui s'est tenu jeudi 12 février en mairie, la délicate question de l'avenir intercommunal du secteur s'est à nouveau posée. L'assemblée a en effet adopté une délibération défavorable au départ de la commune de Longpont-sur-Orge de la communauté de communes du Cœur du Hurepoix. « *Aujourd'hui, nous avons des intérêts communs avec la*

ville de Longpont, a plaidé Claude Pons, maire de Montlhéry. Nous partageons des équipements, notamment sportifs, mais également des sujets importants en termes de développement du territoire, comme le projet de requalification de la RN20 ou l'OIN (ndlr : Opération d'intérêt national) du Plateau de Saclay ». Par cette délibération, la ville de Montlhéry souhaite se positionner par rapport à la fusion annoncée par le préfet de l'Essonne entre la com-

munauté de communes du Cœur du Hurepoix et la communauté d'agglomération Europ'Essonne.

« Apprendre à grandir avec les autres »

Une fusion à laquelle la ville de Montlhéry n'est pas opposée, même si le maire souhaite faire réaliser une étude préalable, et lancer une concertation publique et ouverte au plus grand nombre dans un objectif de « *totale clarté* ». « *Quand nous avons créé le Cœur du Hurepoix, nous étions*

des nourrissons, maintenant il nous faut apprendre à grandir pour devenir adultes, et négocier les richesses du Cœur du Hurepoix dans sa globalité. Car un processus de fusion n'est pas une absorption », a poursuivi le maire. Cette délibération, qui n'est que de principe puisqu'en matière de définition des périmètres des structures intercommunales, l'autorité préfectorale reste souveraine, a été adoptée à la majorité.

■ **Béatrice Gendron**